

2014-5634  
2016-06-02



CONTAINER LABEL

GROUPE 4 7 11 FONGICIDES

# PENTRIME

## Fongicide pour le traitement des semences

Un fongicide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis contre certaines maladies transmises par les semences et le sol, dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

### SUSPENSION AGRICOLE

GARANTIE :	Penflufen	15,1 g/L
	Trifloxystrobine	10,0 g/L
	Métalaxyl	10,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 32299 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 1 L - 1000 L, 15 000 L (réservoir de vrac)

Bayer CropScience  
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PENTRIME est un produit fongicide liquide pour le traitement des semences, contenant du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl pour utilisation sur le canola, la moutarde (graines oléagineuses et condiment) et le colza. PENTRIME offre la suppression en début de saison de la jambe noire transmise par les semences et d'*Alternaria* transmis par les semences et protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp. et *Pythium* spp., dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

#### MODE D'EMPLOI :

Consulter le livret ci-joint pour connaître le mode d'emploi relativement à chaque culture ainsi que les instructions détaillées sur les doses, les maladies supprimées, la période et la technique d'application.

#### PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de PENTRIME n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler PENTRIME ou des semences traitées avec PENTRIME.
- Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, d'entretien et de réparation de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. **NE PAS** laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

#### ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

#### ÉLIMINATION :

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT

L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume d'eau de rinçage équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total d'eau de rinçage équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que l'eau de rinçage soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il

n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination)

ATTENTION : NE PAS diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir PENTRIME au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BOOKLET

# PENTRIME

Fongicide pour le traitement des semences



Un fongicide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis contre certaines maladies transmises par les semences et le sol, dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

GROUPE 4 7 11 FONGICIDES

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

SUSPENSION

AGRICOLE

GARANTIE :	Penflufen	15,1 g/L
	Trifloxystrobine	10,0 g/L
	Métalaxyl	10,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 32299LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 1 L - 1000 L, 15 000 L (réservoir de vrac)

Bayer CropScience  
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847  
En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,  
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Table des matières :	Section numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit ..... 1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs..... 2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques ..... 3
	Dangers environnementaux..... 4
	Entreposage ..... 5
	Élimination ..... 6
	Avis ..... 7
MODE D'EMPLOI	Parasites supprimés ..... 8
	Usages recommandés ..... 9
	Précautions à l'application ..... 10
	Restrictions d'emploi ..... 11
	Recommandations sur la gestion de la résistance ..... 12

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 – Le produit

PENTRIME est un produit fongicide liquide pour le traitement des semences, contenant du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl pour utilisation sur le canola, la moutarde (graines oléagineuses et condiment) et le colza. PENTRIME offre la suppression en début de saison de la jambe noire transmise par les semences et d'*Alternaria* transmis par les semences et protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp. et *Pythium* spp., dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

#### PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de PENTRIME n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler PENTRIME ou des semences traitées avec PENTRIME.
- Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, d'entretien et de réparation de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.



Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

#### PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

### Section 4 – Dangers environnementaux

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. **NE PAS** laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.

## Section 5 – Entreposage

**ENTREPOSAGE :** Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

## Section 6 – Élimination

**ÉLIMINATION :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

- 1 Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2 Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3 Rendre le contenant inutilisable.
- 4 Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

## CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

## INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume d'eau de rinçage équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total d'eau de rinçage équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que l'eau de rinçage soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination)

ATTENTION : NE PAS diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir PENTRIME au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

## Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI

PENTRIME est une formule conçue pour le traitement commercial des semences avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser, de mélanger et d'appliquer avec précision des formules concentrées pour le traitement des semences. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer une protection optimale. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis.

## Section 8 – Parasites supprimés

PENTRIME contient les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl et protège les semences et les semis contre de nombreuses maladies causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Alternaria* spp. et *Leptosphaeria maculans* dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

## Section 9 – Usages recommandés

CULTURE	PARASITES	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Canola, colza, moutarde (graines oléagineuses et condiment)	<p>Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. transmis par le sol</p> <p>Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, brûlure des semis et pourriture des racines en début de saisons, causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol</p> <p><i>Alternaria</i> spp. transmis par les semences</p> <p>Jambe noire transmise par les semences (<i>Leptosphaeria maculans</i>)</p>	Appliquer 1,0 L par 100 kg de semences	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement commercial avec systèmes de transfert fermés, capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Pas de système de transfert ouvert. Ne pas utiliser dans les établissements agricoles, les trémies, les boîtes de poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences utilisé au moment du semis ou immédiatement avant.</p> <p>Bien mélanger avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant d'un coup.</p>

MÉLANGES EN CUVE : PENTRIME peut être mélangé en cuve avec l'insecticide Poncho® 600 fs pour le traitement de semences et/ou le traitement de semence l'insecticide Dupont<sup>mc</sup> Lumiderm<sup>mc</sup> pour le traitement de semence du colza, canola et de la moutarde (graines oléagineuses). Consulter l'étiquette de chaque produit d'association pour connaître les doses d'application, les précautions et le mode d'emploi associés à ces produits, et suivre les précautions et les restrictions de l'étiquette la plus restrictive.

## Section 10 – Précautions à l'application

NE PAS appliquer ce produit ni les semences traitées directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application de PENTRIME sur le canola et le colza ne nuira pas la germination. En raison des conditions de la qualité des semences qui sont hors de contrôle de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

**COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES :** Ce produit contient un colorant qui colore la semence traitée. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée est d'une couleur non naturelle. Si le colorant contenu dans la formule ne colore pas la semence convenablement, un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

## Section 11 – Restrictions d'emploi

### RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser la semence traitée pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. Ne pas utiliser les feuilles de colza ni le colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec PENTRIME pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Le colza ne doit servir qu'à des fins industrielles et ne peut être utilisé pour la production d'huile comestible ou pour quelque consommation humaine ou animale que ce soit.

## ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Ces semences ont été traitées avec PENTRIME, qui contient du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. NE PAS utiliser pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser les feuilles de colza récoltées à partir de semences traitées avec PENTRIME pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de PENTRIME peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables ou la nappe phréatique est peu profonde..
- NE PAS laisser de semences traitées exposés sur la surface du sol. S'assurer que les semences traitées sont bien incorporés à la plantation. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un système de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH), pour réduire l'exposition à la poussière lors de la manipulation des semences traitées.
- Les semences traitées entreposées pendant 6 mois doivent être testés pour la germination avant la plantation. Ne pas entreposer les semences traitées au-dessus de 25 ° C ou en plein soleil.

ROTATION DES CULTURES : Le canola, la moutarde, le colza, le maïs, les haricots et le petit pois incluant le soja (group 6) et les graines de céréales peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.

## Section 12 – Recommandations sur la gestion de la résistance

### GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que PENTRIME contient des fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à PENTRIME et à d'autres fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs.. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner PENTRIME ou d'autres fongicides des mêmes groupes 4, 7 et 11 avec des fongicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience en présence d'une baisse possible de sensibilité à PENTRIME chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée..
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possible de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)